Acte publié le 02.04.2024 Acte à classer del_0013_2024 1 2 3 5 6 En préparation Pour signature En attente retour > AR reçu < Prêt à transmettre Classé Préfecture **Identifiant FAST:** ASCL_2_2024-04-02T16-11-09.00 (MI252026613) Identifiant unique de l'acte : 027-200077329-20240326-del_0013_2024-BF (Voir l'accusé de réception associé) del_0013_2024_adoption_du_budget_primitif_2024 Objet de l'acte : mune_de_pont-audemer Certifié 26/03/2024 Date de décision : Conforme Documents budgétaires et financiers Nature de l'acte : 7. Finances locales Matière de l'acte : 7.10. Divers Identifiant unique de l'acte antérieur Acte: VILLE BP2024 pesallpjdob 09202... Multicanal: Non Pièces jointes: del 0013 2024 adoptio... Type PJ: 70_DE - Délibération audemer.PDF Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé Transmis Accusé de réception

Groupe émetteur de l'acte :

Date **02/04/24** à **16:11** Date **02/04/24** à **16:11**

Par LANGRENE Delphine
Par LANGRENE Delphine

Date 02/04/24 à 16:19

TOUS

02/04/2024, 16:25



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74 E mail : Info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de c	onseillers: 35
En exercice	34
Présents	21
Votants par	procuration 10
Absents	13
Total des vo	tes 31

7. Finances locales7.10 Divers

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du vingt mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents: M. ANFRAY, M. AUBE, M. BERNARD, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme KOUZIAEFF, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MALBRANCHE, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, Mme VANNIER

Secrétaire de séance : M. Julien TIMON

Absent(s) excusé(s): M. BEAUDOUIN, M. BIERRY, M. CHEVREAU, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, Mme JEAMMET, M. GUENNI, M. LEFRANCOIS, M. MARE, M. MAUVIEUX, M. MESNIER, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU.

Procurations: M. BEAUDOUIN à M. DUCLOS, M. CHEVREAU à Mme MOUCHEL, Mme DUVAL à M. AUBE, Mme GAUTIER à M. CANTELOUP, M. GUENNI à Mme ROSA, Mme JEAMMET à Mme MONLON, M. LEFRANCOIS à M. DEPLANQUES, M. MAUVIEUX à Mme KOUZIAEFF, M. MESNIER à M. TIMON, Mme QUESNEY à M. DARMOIS

del 0013 2024 Adoption du Budget Primitif 2024 - Commune de Pont-Audemer

Elu rapporteur : Alexis DARMOIS

La présente délibération a vocation à synthétiser les données issues de la maquette budgétaire qui répond au cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

A noter que depuis le 1^{er} janvier 2024, l'instruction comptable M57 est appliquée pour le budget de la Ville.

Le budget primitif 2024 de la Commune de Pont-Audemer est voté avec la reprise des résultats et les restes à réaliser de 2023 puisque le compte administratif a été approuvé lors de la présente séance.

Le budget primitif 2024 s'équilibre à 37 213 578,30 € dont 19 989 061,09 € pour la section de fonctionnement et 17 224 517,21 € pour la section d'investissement.

Les dépenses et recettes inscrites s'appuient sur les orientations budgétaires présentées lors du Conseil municipal du 21 février 2024.

Le budget est voté par chapitres.

Accusé de réception en préfecture 027-200077329-20240326-del 0013_2024-BF Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	Montants à inscrire au BP 2024
Chap. 011 – Charges à caractère général	5 708 930,89 €
Chap. 012 – Charges de personnel	8 012 162,00 €
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante	1 038 690,00 €
Total des dépenses de gestion courante	14 759 782,89 €
Chap. 66 – Charges financières	272 000,00 €
Chap. 67 – Charges exceptionnelles	15 200,00 €
Chap. 68 – Dotations aux amortissements, dépréciations et provisio	4 000 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	15 050 982,89 €
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	3 615 470,37 €
Chap. 042 – Opérations d'ordre budgétaire entre sections	1 322 607,83 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 938 078,20 €
TOTAL	19 989 061,09 €

- Les charges à caractère général (chapitre 011), pour 5 708 930,89 € comprennent les fluides (eau, électricité, carburant, combustibles), l'alimentation, les fournitures administratives, les fournitures d'entretien ; mais également les services extérieurs à la collectivité dans le cadre de l'entretien et de la maintenance des bâtiments et des équipements ou encore les locations mobilières et immobilières.
- Les charges de personnel (chapitre 012) sont prévues pour 8 012 162 € pour l'année 2024. Ce chapitre est en hausse par rapport au budget 2023 en raison des créations de postes et recrutements réalisés en 2023 et début 2024, en plus de l'impact de l'effet du Glissement, Vieillesse et Technicité. Ces charges représentent ainsi 53 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** sont prévues pour 1 038 690 €. Cela concerne la subvention d'équilibre au CCAS de Pont-Audemer pour 460 500 €, 225 000 € de subvention aux associations, et des frais liés à la tenue des spectacles et des concerts du théâtre et du conservatoire de musique.
- **Les charges financières (chapitre 66)** sont prévues à 272 000 €. Elles sont principalement composées de 250 000 € d'intérêts de la dette, 11 000 € d'ICNE (intérêts courus non échus), 9 000 € de ligne de trésorerie.

Accusé de réception en préfecture 027-20007732-20240326-del 0013_2024-BF Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024

- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont prévues pour 15 200 € d'éventuelles annulations de titres émis sur les exercices antérieurs.
- ★ Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (chapitre 68) sont de l'ordre de 4 000 €, pour la dépréciation des actifs circulants.
- **Les opérations d'ordre patrimoniales (chapitre 042)** seront de 1 322 607,83 € en 2024. Elles concernent l'amortissement des biens et viennent alimenter la section d'investissement en recettes au chapitre 040.
- ❖ Le transfert à la section d'investissement (chapitre 023) étant l'autofinancement de la collectivité pour 3 615 470,37 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	Montants à inscrire au BP 2024	
Chap. 013 – Atténuations de charges	132 789,66 €	
Chap. 70 – Ventes produits fabriqués et prestations de services	1 532 805,00 €	
Chap. 73 — Impôts et taxes	8 401 363,00 €	
Chap. 74 – Dotations, subventions et participations	5 686 352,00 €	
Chap. 75 – Autres produits de gestion	275 800,00 €	
Total des recettes de gestion courante	16 029 109,66 €	
Chap. 76 – Produits financiers	2 175,00 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	16 031 284,66 €	
Chap. 042 — Opérations d'ordre budgétaire entre sections	10 833,00 €	
Chap. 002 — Excédent antérieur reporté	3 946 943,43 €	
TOTAL	19 989 061,09 €	

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**, pour la somme de 132 789,66 €, correspondent à des remboursements liés à la masse salariale.
- **Les ventes de produits fabriqués et prestations de services (chapitre 70),** correspondant aux régies du théâtre et du conservatoire de musique, aux concessions, et aux différentes refacturations des moyens avec la C.C.P.A.V.R., sont estimées à hauteur de 1 532 805 €.
- **Les impôts et taxes (chapitre 73)** sont de l'ordre de 8 401 363 €, reprenant les recettes des taxes foncières sur le bâti et le non-bâti, de la taxe d'habitation des résidences secondaires, ainsi que la recette du transfert de la compétence scolaire (CLECT).
- Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) sont prévues à hauteur de 5 686
 352 €.
- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)** sont estimés à 275 800 €, comprenant principalement 190 700 € de loyers.
- **♦ Les produits financiers (chapitre 76)** sont prévus pour 2 175 €, correspondant aux produits de recettes de *Mon logement 27*.

Accusé de réception en préfecture 027-200077329-20240326-del_0013_2024-BF Date de télétransmission: 02/04/2024 Date de réception préfecture: 02/04/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Restes à réaliser N-1	Nouvelles propositions	Montants à inscrire au BP 2024
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	129 307,40 €	251 248,00 €	380 555,40 €
Chap. 204 — Subventions d'équipement versées	376 622,28 €	30 500,00 €	407 122,28 €
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	593 221,39 €	6 068 710,00 €	6 661 431,39 €
Chap. 23 – Immobilisations en cours	2 166 217,01 €	4 339 330,00 €	6 505 547,01 €
Total des dépenses d'équipement	3 265 368,08 €	10 689 288,00 €	13 954 656,08 €
Chap. 10 – Dotations, fonds divers et réserves	- €	27 000,00 €	27 000,00 €
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	- €	1 525 000,00 €	1 525 000,00 €
Total des dépenses financières	- <i>€</i>	1 552 000,00 €	1 552 000,00 €
Chap. 45 – Comptabilité distincte partagée	- €	100 000,00 €	100 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	3 265 368,08 €	12 333 788,00 €	15 606 656,08 €
Chap. 040 — Opérations d'ordre budgétaire entre section		10 833,00 €	10 833,00 €
Chap. 001 – Excédent d'investissement reporté		1 607 028.13 €	1 607 028.13 €
TOTAL	3 265 368,08 €	13 959 149,13 €	17 224 517,21 €

- Les immobilisations incorporelles (chapitre 20), pour 380 555,40 €, comprennent principalement les frais d'études de travaux et l'acquisition de logiciels.
- **Les subventions d'équipement versées (chapitre 204)** sont prévues pour 407 122,28 €. Elles correspondent aux travaux d'enfouissement des réseaux par le SIEGE 27, aux travaux de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et à la refacturation de l'achat de matériel informatique par la CCPAVR.
- Les immobilisations corporelles (chapitre 21), prévues pour 6 661 431,39 €, correspondent aux opérations qui seront réalisées en 2024, ainsi qu'à l'entretien du patrimoine, à l'acquisition et au renouvellement des équipements, matériels et outillages des services municipaux. Concernant les projets budgétés, il s'agit principalement :
 - De l'installation de nouvelles aires de jeux
 - Des travaux de la place Doult Vitran
 - De la modernisation de l'éclairage public
 - De l'acquisition de matériel pour le projet numérique de la médiathèque
 - De travaux de voirie
 - De l'acquisition et de la pose de caméras dans le cadre de la videoprotection
 - De l'acquisition d'œuvres d'arts et de biens culturels

Accusé de réception en préfecture 027-200077329-20240326-del 0013_2024-BF Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024

- ❖ Les immobilisations en cours (chapitre 23), pour 6 505 547,01 €, correspondent aux opérations du Plan Pluriannuel d'Investissement, en cours d'élaboration, c'est-à-dire aux projets se réalisant sur plusieurs années. Il s'agit principalement :
 - Du terrain multisports synthétique
 - Des projets liés à la démocratie participative (décidés par le Comité des citoyens)
 - De travaux de réhabilitation de la mairie
 - D'aménagements routiers (Venelles)
 - Des opérations du quai Felix Faure et quai de la Ruelle
 - De la création de pistes cyclables
 - De l'aménagement de la Cartonnerie
 - De la rénovation du parc des sports A. Vastine
 - ► De la pose de panneaux solaires à l'école Jules Vernes
 - De la réhabilitation de l'école Louis Pergaud
 - Du projet de la Maison des Etangs
- Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) sont de 27 000 €.
- **Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16),** seront de 1 500 000 € pour 2024. Il s'agit du remboursement annuel du capital de la dette de la collectivité.
- **★** La comptabilité distincte partagée (chapitre 45) correspond, pour 100 000 €, à une provision pour les travaux d'office.
- Les opérations d'ordre budgétaire entre section (chapitre 040), de l'ordre de 10 833 €, correspondent aux opérations d'ordre budgétaire entre section (Chap. 042) des recettes de fonctionnement.
- L'excédent d'investissement reporté (chapitre 001) est de 1 607 028.13 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	Restes à réaliser N-1	Nouvelles propositions	Montants à inscrire au BP 2024
Chap. 13 – Subventions d'investissement	2 406 327,73 €	5 451 686,00 €	7 858 013,73 €
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	500,00 €	1 185 969,80 €	1 186 469,80 €
Total des recettes d'équipement	2 406 827,73 €	6 637 655,80 €	9 044 483,53 €
Chap. 10 – Dotations, fonds divers et réserves		676 387,00 €	676 387,00 €
1068 — Excédent de fonctionnement capitalisé		2 465 568,48€	2 465 568,48 €
Total des recettes financières	- <i>€</i>	3 141 955,48 €	3 141 955,48 €
Chap. 45 – Comptabilité distincte partagée		100 000,00 €	100 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement	- €	9 647 237,45 €	12 286 439,01 €
Chap. 040 – Opération d'ordre budgétaire entre sections		1 322 607,83 €	1 322 607,83 €
Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement		3 615 470,37 €	3 615 470,37 €
TOTAL	2 406 827,73 €	14 817 689,48 €	17 224 517,21 €

- **♦** Les subventions d'investissement (chapitre 13) sont de 7 858 013,73 €.
- Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) sont estimés à 1 185 969,80 € pour l'année 2024 afin d'équilibrer le budget d'investissement. Ce « faible » montant démontre parfaitement la volonté de désendettement de la collectivité. Cela est possible en raison de la poursuite des efforts d'optimisation des recettes, en finançant, au maximum, les projets par des subventionnements extérieurs. Comme en témoigne le montant, précédent, des subventions d'investissement.
- **❖** Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) sont de l'ordre de 676 387 €.
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 1068) est de 2 465 568,48 €.
- **☆** La comptabilité distincte partagée (chapitre 45) correspond, pour 100 000 €, à une provision pour les travaux d'office.
- Les opérations d'ordre budgétaire entre section (chapitre 040), pour 1 322 607,83 €, correspondent aux opérations d'ordre budgétaire entre section (Chap. 042) des dépenses de fonctionnement.
- **❖** Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) est de 3 615 470,37 €.

Accusé de réception en préfecture 027-200077329-20240326-del_0013_2024-BF Date de télétransmission : 02/04/2024 Date de réception préfecture : 02/04/2024

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU la tenue du débat d'orientations budgétaire 2024 en date du 21 février 2024,

CONSIDERANT le nécessité de voter le budget 2024 avant le 15 avril 2024,

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, A l'unanimité, Décide

▶ D'ADOPTER le budget principal 2024 avec la reprise du résultat et les restes à réaliser 2023 de la commune de Pont-Audemer qui s'équilibre à hauteur de 17 224 517,21 € en investissement et de 19 989 061,09 € en fonctionnement, crédits répartis par chapitres comme présentés cidessus.

Le Secrétaire de Séance

Julien TIMON

Fait à PONT-AUDEMER, le 26 mars 2024
Pour extrait certifié conforme
Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux

Alexis DARMOIS

